



## LES PRINCIPAUX DÉCHETS DE VOTRE ACTIVITÉ :

### Déchets banals :

- Papier
- Carton emballage
- Film plastiques

### Déchets dangereux :

- Bains usés
- Supports
- Fixateur
- Révélateurs
- Films usés

## Comment et où éliminer vos déchets ?



### Déchets banals :

- Emmenez vos papiers, cartons, verres... à la déchetterie (voir fiche 4).
- Si vos autres déchets banals représentent moins de 150 litres par jour, le service des ordures ménagères de votre commune se chargera de leur collecte.
- Si vos autres déchets banals représentent plus de 150 litres par jour, vous devez faire appel à un prestataire spécialisé pour leur collecte et leur élimination.

#### ONYX

ZI de Molina La Chazotte  
255, rue Jean Perrin  
42350 La Talaudière  
Tél. : 04 77 48 11 00  
Fax : 04 77 48 10 90

#### MOS

8, rue du Colonel Riez  
42700 Firminy  
Tél. : 04 77 40 57 10  
Fax : 04 77 40 57 12

#### RDS

9, rue de la Libération  
42152 L'Horme  
Tél. : 04 77 31 38 21  
Fax : 04 77 31 47 37



### Déchets dangereux :

#### BUTY Déchets Spéciaux

17 rue Francine Fromont  
69120 Vaulx en Velin  
Tél. : 04 78 80 91 40  
Fax : 04 78 80 91 42

#### SERPOL

Parc d'activité  
2 ch du Génie BP 80  
69633 Vénissieux Cedex  
Tél. : 04 78 70 33 35  
Fax : 04 78 70 27 20



### Déchets dangereux : Bains photographiques

#### Rhône Alpes Argent

Parc d'activités  
2, rue Henri Becquerel  
69740 Genas  
Tél. : 04 78 90 06 17





## Mettez toutes les chances de votre côté

Afin de ne pas commettre d'impairs, il est toujours judicieux d'utiliser les services qui peuvent répondre à vos préoccupations. Dans ce but, les conseillers de la Chambre de Métiers, la Chambre de Commerce et d'Industrie et du Parc naturel régional du Pilat sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous orienter au mieux vers les organismes compétents.

## Comment éviter la pollution des ressources en eau ?

Tout déversement d'eaux usées non domestiques dans les égouts publics est interdit sans autorisation préalable.

Les produits utilisés en photographie présentent des risques importants pour les ressources en eau. S'ils sont rejetés à l'égout, ils peuvent polluer le milieu naturel ou perturber le fonctionnement des stations d'épuration. Afin de protéger les ressources en eau,

- vous devez réaliser le stockage de plus de 50 litres de produits et déchets dangereux liquides au dessus d'un bac de rétention étanche de capacité égale à la quantité stockée.
- vous ne devez rejeter aucun produits dangereux à l'égout ou directement sur le sol.
- avant de rejeter les eaux acides issues du rinçage des films, vous devez ajuster le pH.

## Quel type de matériel acheter ?

**Acheter du matériel homologué :**

- **Neuf, le matériel doit** porter la plaque "CE" qui garantit sa conformité en matière de sécurité et de santé et être accompagné d'une déclaration de conformité.
- **D'occasion, le matériel doit** avoir été mis en conformité et être accompagné d'une déclaration de conformité.

